Délibération n°20230828_01

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt et un août deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Marco PUAUX, et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, M. Stéphane LAGACHE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Monsieur Dominique POITEAUX

Procurations :
M. Stéphane LAGACHE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à Mme Emmanuelle PIERROT

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 17 (14 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h38

Hôtel de ville
10 place d'Armes

62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Délibération n°20230828_01

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : **Autorisation de signature de la Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »**

Monsieur le Maire informe que face au constat de fragilisation de nombreux centres-villes et centres-bourgs, la Région développe depuis plus de quatre ans une politique de revitalisation des centres-bourgs et petites centralités afin de consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Depuis 2019, le dispositif « Redynamisation des Centres-Villes et des Centres-Bourgs » a permis de soutenir des projets concourant à la redynamisation commerciale et artisanale des centres-villes et centres-bourgs de 114 communes lauréates d'un appel à projets.

La nouvelle politique d'Aides aux Territoires et aux Communes (ACTes) permet aujourd'hui de proposer à 148 communes exerçant des fonctions de centralité de rejoindre un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs permettant de déployer des aides spécifiques et ciblées jusqu'en 2027.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Hesdin est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et pourra ainsi bénéficier des trois volets d'accompagnement prévus spécifiquement en sa faveur.

Elle s'engage en contrepartie à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la vitalité du développement économique et artisanal au cœur de la commune.

Les engagements suivants guideront l'action communale tout au long de l'accompagnement régional (2023-2027) :

- Maîtriser le développement de l'offre commerciale de périphérie
- Porter une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets Aménagement (subventions en investissement) et Commerce-Artisanat (subventions en fonctionnement) du dispositif
- Développer la concertation avec les commerçants, les artisans et les habitants
- Avec le soutien de la Région, porter au sein de l'intercommunalité l'enjeu de la cohérence de l'aménagement commercial entre communes limitrophes

Hôtel de ville
10 place d'Armes

62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Délibération n°20230828_01

République Française
Département du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire explique que les communes partenaires qui souscrivent au dispositif régional s'engagent à respecter l'ensemble des principes détaillés dans une Charte d'engagement décrivant les engagements précédemment énoncés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la « Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs ».**
- **De dire que la Charte sera annexée à la délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement entre la Commune d'Hesdin et la Région Hauts de France, ainsi que tout document y afférent.**
- **De Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le vingt-huit août deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes

62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr